

2008/220 - Attribution de subventions de fonctionnement à deux Associations à vocation européenne : 18 000 € à la Maison de l'Europe de Lyon et du Rhône, 4 000 € à Europe Direct Région Rhône-Alpes (Direction des Relations Internationales) (BMO du 19/05/2008, p. 0926)

Rapporteur : M. DACLIN Jean-Michel

(Adopté.)